

II.

Sagesse de Louis XIV dans le choix des nouveaux colons.

Nous avons vu qu'en 1664 il y fit passer à la fois trois cents hommes, conformément à la résolution qu'il avait prise, d'en envoyer autant chaque année, pendant dix ans, et comme son dessein était de former, en Canada, une colonie catholique, il paraît que ces hommes furent assez bien choisis. Colbert en parlait ainsi dans sa lettre à M. de Laval, du 18 mars de la même année : " Pendant le séjour que vous fîtes ici, vous me témoignâtes " que les gens des environs de la Rochelle et des îles circonvoisines, qui " passaient à la Nouvelle-France, étaient peu laborieux, et que même, " n'étant pas fort zélés pour la Religion, ils donnaient de mauvais exem- " ples aux anciens habitants du pays. Le Roi a pris résolution, suivant " notre avis, de faire lever trois cents hommes, cette année, en Normandie " et dans les provinces circonvoisines, qui seront conduits sur des vais- " seaux marchands, dont les capitaines sont obligés, par leurs traités, de " rapporter des certificats du Conseil de Québec, touchant le nombre " d'hommes qu'ils auront débarqués. J'espère que ce secours tournera " à l'avantage du pays, ainsi que les autres que Sa Majesté a résolu d'y " envoyer tous les ans en cas que celui-ci réussisse, ainsi qu'on se le " promet." L'année suivante, M. Talon, arrivant en Canada, assura que le Roi avait de grands desseins pour le pays, et le nombre des colons qu'il amenait était une preuve irrécusable de cette assurance ; car, sans compter l'armée, ni les filles et les femmes venues pour peupler le pays, il conduisait avec lui cinq cents hommes, dont cent trente destinés à l'agriculture. Enfin, le 28 juillet de cette année 1665, la Mère Marie de l'Incarnation écrivait : " Il doit arriver deux mille personnes, tant en ce qui est venu " que ce qui reste à venir." Et, au mois d'octobre suivant, elle ajoutait : " C'est une chose prodigieuse de voir combien le pays se peuple et se " multiplie ; aussi dit-on que le Roi ne veut rien épargner. (1)

III.

Largesses de Louis XIV pour déterminer les soldats et les officiers des troupes à s'établir en Canada.

En envoyant en Canada des hommes de guerre, le Roi ne s'était pas proposé seulement de donner la paix à ce pays : son intention était dès lors de les y fixer, et de faire de chacun des officiers et des soldats autant de colons. Dans cette vue, après la paix conclue avec les Iroquois, il fit

(1) L'année 1667, cette Religieuse ajoutait : " Il est venu, cette année, un grand nombre d'hommes aux dépens du Roi, qui veut que le pays se peuple ; " et, parmi ceux-ci, étaient plus de cent hommes de travail. L'année suivante, les navires amenèrent des Portugais, des Allemands qui avaient été au service du Roi, et qu'il licencia pour les envoyer dans la Nouvelle-France ; et l'année 1669 on vit arriver encore à Québec un vaisseau Rochellois chargé d'hommes et de familles formées.